Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 037-200065969-20261026-2026_67-DE

Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Chinon
Commune de COTEAUX-SUR-LOIRE

Délibération n°2026-67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :		**L'an deux mil vingt-six, le 26 octobre**
En exercice	**23**	les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures trente à la salle du conseil
Présents	**15**	en séance publique, sous la présidence de Mr Daniel SANS-CHAGRIN, Maire
Pouvoirs	**05**	**Date de la convocation** : 21 octobre 2026
Votants	**20**	**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

Etaient présents :
ALAIN Sylvie, BEAUJARD Catherine, BELIN Pascal, BEYAERT Franck, BROSSET Christelle, CHAUVEAU Aurélien, CROSEFINTE Jean-Paul, DONZEL Stéphanie, HAYES Jean-Philippe, HELENE Céline, LIZON Patrick, PITTET Isabelle, RICOSSÉ Florian, SANS-CHAGRIN Daniel, WIECZOREK Delphine

Étaient absents avec pouvoir : COSNARD Daniela (pouvoir SANS-CHAGRIN Daniel), NOYE Yolande (pouvoir CROSEFINTE Jean-Paul), OBLIGIS Éric (pouvoir LIZON Patrick), PALMIER Sébastien (pouvoir DONZEL Stéphanie), PUJOLLE Daniel (pouvoir RICOSSÉ Florian)

Étaient absents : BRUN Cécile, GUENAULT Laurence, OLBERT Michel

Secrétaire de séance : CROSEFINTE Jean-Paul

Objet : Travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications et de distribution publique d'énergie électrique – Les Blottières-Rue de Touraine

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réaménagement de la voirie et des espaces publics concernant la rue des **Blottières-Rue de Touraine**, la commune souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux aériens souples, notamment ceux dédiés à l'électricité et aux télécommunications.

Pour des raisons de simplification et de coordination des travaux, il est proposé de confier au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL), pour la durée des travaux, la maîtrise d'ouvrage de la mise en souterrain des ouvrages d'électricité et de télécommunications, ainsi que la reprise des branchements, par application de l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique.

À ce stade de l'étude préliminaire, l'estimation sommaire liée à cette opération s'élève à:

- 62 287.46 € HT pour la part concernant le réseau de distribution publique d'énergie électrique;
- 120 689.63 € HT pour la part concernant le réseau de télécommunication.

Conformément à la délibération du SIEIL du 12 juin 2025, lors du démarrage des travaux, le SIEIL effectuera un appel de fonds de 50 % du montant de la participation financière de la commune si cette dernière est supérieure ou égale à 3 000.00€.

Ces travaux sont programmés en 2027.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-10;
VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2422-12;
VU la demande du SIEIL en date du 21 août 2026;
VU le projet de convention de maîtrise d'ouvrage et le devis estimatif ci-annexés;

CONSIDÉRANT la nécessité de coordonner l'ensemble des interventions techniques sur la voirie concernée et de sécuriser le réseau électrique et de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide;

- **D'APPROUVER** les travaux de dissimulation et d'enfouissement des réseaux aériens de distribution publique d'énergie électrique et de télécommunications dans la rue des **Blottières-Rue de Touraine**;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 037-200065969-20261026-2026_67-DE

- **D'APPROUVER** la participation de la commune au coût réel des travaux, su[illegible]de 182 977.09€ HT;
- **DE DÉCIDER** de transférer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux au SIEIL pour la durée des travaux;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIEIL, ainsi que tous les actes, conventions et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune.

Le Maire,
Daniel SANS-CHAGRIN

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CROSEFINTE

MAIRIE COTEAUX-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire)